



**Projet Procès-Verbal**  
**Réunion du CSE d’Etablissement IFAC**  
**Du 15 & 18 septembre 2020**

**Etaient Présent(e)s :**

**Présidence :**

**Didier SINTES**, Directeur des Ressources Humaines

**Élu(e)s titulaires :**

Delya	EL ASRI	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Cedrick	FIMIEZ	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Yann	BONNICHON	USPAOC-CGT	1 <sup>er</sup> collège	Sartrouville
Anthony	LESAGE	USPAOC-CGT	1er collège	Sartrouville
Nathalie	MADEIRA CAIADO	USPAOC-CGT (DS)	1er collège	Sartrouville
Murielle	PICAZO	SNAPAC-CFDT	1er collège	Marseille
Cherazzedde	MANTE-CHABBI	SNAPAC-CFDT	3ème collège	Marseille
Mohamed	FAKHRI	SNAPAC-CFDT (DS)	2ème collège	Sartrouville
Sylvain	LANDAU	SNAPAC-CFDT	3ème collège	Sartrouville
Sandrine	MEUNIER	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Sartrouville
Christine	LORET	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
Marielle	PARTAIK	SNAPAC-CFDT	2eme collège	Grenoble

**Délégués syndicaux de UES**

- Mohamed FAKHRI, SNAPAC-CFDT
- Nathalie MADEIRA, USPAOC-CGT

**Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :**

**Élu(e)s titulaires :**

Stéphanie	KAUS	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Grenoble
Imene	ZEBAIR	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Coralie	ANTON	Tous Ens.	2ème collège	Aulnay
Abdelmajid	BENAMAR	USPAOC-CGT	1er collège	Bussy
Mickael	FLAMENT	CFDT	1er collège	Sartrouville
Yassine	EL AAFIF	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Marietou	DIALLO	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Elie	HERBEMONT	SUD	1er collège	Nîmes
Rachida	IDIR	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Valentin	DUGELAY	SNAPAC-CFDT		Grenoble
Yannick	PIERRIER	Tous Ens.	1er collège	Le Raincy
Angelique	PREVOT	SUD	1er collège	Nîmes
Assa	SOUMARE	CFDT	2ème collège	Paris



**Délégués syndicaux de UES**

- **Laurent BARTOS**, SYNAFOR-CFDT

<b>ORDRE DU JOUR DU 15 septembre 2 020</b>
--

**POINT 1 :**

- Validation des PV du 5 mars et 2 juillet 2 020
- Transmission des PV du CSE ifac, CSE ifac central et les commissions

**POINT 2 :** Mouvements de personnel au CSE

- Démission et remplacement des membres élus du CSE

**POINT 3 :** Fonctionnement du CSE

- Règlement Intérieur du CSE ifac
- Ouverture des comptes bancaires et subventions
- Site WEB. Demande de visualisation de la maquette et interface utilisateur par **Arthur BALAGNE**
- Assistante juridique pour le CSE ifac et tous les salariés « *Présentation du devis* »
- Local et matériels du CSE ifac
- Suivi de l'aide aux salariés en difficulté
- Mise en place des représentants de proximité Ifac ou RSS syndicaux.

**POINT 4 :** Consultations du CSE

- Dossiers inaptitudes
- Suivi des dossiers inaptitude

**POINT 5 -** Base de données économique et sociale (BDES)

- Mise à jour des éléments (BDES)
- Simplification de l'accès (BDES)
- Demande d'ajouter les éléments suivant à la BDES :

**Investissement social** « *Effectifs, évolution des emplois, formation pro, conditions et organisation du travail, investissements matériels et immatériels, égalité professionnelle entre femmes et hommes, rémunération des salaires et dirigeants, représentants du personnel et activités sociales et culturelles, rémunération des financeurs, flux financier, partenariats, transfert commerciaux et financiers entre les entités du groupe...* »

**POINT 6 –** CRM/TEMPO/SLASH/4d

- Suivi de la mise en place et l'impact sur l'organisation des établissements
- Outil 4D (période)

**POINT 7 –** Reprise de l'activité des territoires ifac

- Dispositions réglementaires
- La reprise de Samira KHALLAF ½ temps pour gérer le secrétariat, l'administratif de l'USE
- Le devenir de l'établissement PACA animations à la suite de l'élection municipale
- Nouvelle organisation d'établissement de Nîmes
- Contrats
  - CDDD fin de contrat (transmission documents)
  - CDDU
  - CEE
- Prime des 20 ans



POINT 8 - Actions sociales

- a) Chèques Vacances 2 020
- b) Prise en charge BAFA des enfants des salariés par l'IFAC ou les établissements
- c) Projet « [www.helloce.fr](http://www.helloce.fr) » *Présentation*
- d) Bilan des actions collectives 2 019
- e) Budget des actions collectives 2 020

POINT 10 – NAO 2 020

- a) Avancement des négociations et reprise des négociations

Au vu de l'ordre du jour la réunion se déroulera sur deux jours :

La séance est ouverte le 15 septembre 2020 à 10h et levée à 16h25

IFAC Espace Jeune Belleville- 4 rue Louis Bonnet 75011 PARIS

**La séance est ouverte vendredi 18 septembre à 10h**

En visioconférence et levée à 13h30

**Introduction liminaire de Nathalie Madeira**

Bonjour à toutes et à tous,  
La CGT USPAOC a une déclaration liminaire à dire, elle sera très courte :

**Nous constatons que 15 mois après les élections du CSE, nous sommes toujours au même point :**

**1. Malgré les engagements du Directeur Général de l'IFAC (RV début décembre 2019) les moyens de communication avec les salariés sont toujours inexistants (plus de 75 % des salariés n'ont pas de boîtes mails professionnelles). Communiquer et informer les salariés est un droit.**

Bien sûr, vous allez me dire qu'il y aura le site internet mais ce site sera réservé aux CSE et non aux syndicats. Donc comme le prévoit la loi nous enverrons une lettre d'information syndicale mensuelle par voie postale à chaque salarié, cet envoi, comme le prévoit la loi est à la charge de l'employeur.

**2. Le Directeur Général et le Directeur Financier de l'IFAC malgré leurs engagements, n'ont pas communiqué l'état des sommes dues (perçues et non perçues) par les différents CE antérieurs aux CSE (pas de remise de comptes et de bilan financier à l'installation du CSE en septembre 2019). Nous sommes toujours en attente.**

Merci de nous avoir écoutés et espérons avoir été entendu."

POINT 1 :



**a) Validation des PV du 5 mars et 2 juillet 2020**

- PV du 5 mars 2020, pas finalisé sera présenté prochainement
- PV du 2 juillet 2020 validé à l'unanimité

**b) Transmission des PV du CSE ifac, CSE ifac central et les commissions**

Les PV seront disponibles prochainement sur le site WEB du CSE

**POINT 2 : Mouvements de personnel au CSE**

**a) Démission et remplacement des membres élus du CSE.**

**Rachida IDIR** a transmis sa démission auprès de **Caroline GRUET**, titulaire 1<sup>er</sup> collège « Tous ensemble », pas de suppléant.

**Younes AINOUIZ-RAHMOUNE** suppléant 1<sup>er</sup> collège CGT, est passé sous contrat CDI en septembre 2020 avec une interruption de contrat, son mandat ne pourrait peut-être pas perdurer.

**POINT 3 : Fonctionnement du CSE**

**a) Règlement Intérieur du CSE ifac**

Un Projet de règlement sera diffusé à l'ensemble des élus du CSE Ifac, et fera l'objet d'un point à la prochaine réunion.

**b) Ouverture des comptes bancaires et subventions**

Les comptes du CSE Ifac sont officiellement ouverts.

**Cherazze MANTI-CHABBI**, après insistance auprès de la banque de son ancien CE, a réussi à fermer les comptes bancaires et transférer ses reliquats sur les comptes du CSE Ifac.

Elle informe l'instance des documents nécessaires pour la clôture de tous les comptes des anciens CE, et permettre le transfert des reliquats :

1. PV du CSE qui a permis d'ouvrir les comptes
2. Courrier des anciens trésoriers des anciens CE demandant la fermeture des comptes et les transferts des reliquats suite à l'ouverture des comptes du CSE.

**Les membres du CSE Ifac** rappellent qu'à ce jour aucun versement n'a été effectué par l'Ifac, et que le CSE est toujours en attente des sommes restants dues aux anciens CE.

**Anthony Lesage** demande à **Didier SINTES le président**, de clôturer ce sujet à la prochaine réunion et réclame l'historique des sommes versées et restantes dues, de la masse salariale, les subventions annuelles...

**Didier SINTES le président** assure à l'instance que les documents seront transmis avant fin septembre 2020 et étudier lors de la prochaine réunion du 8 octobre.

**c) Site WEB. Demande de visualisation de la maquette et interface utilisateur par Arthur BALAGNE.**

Présentation du site WEB par **Arthur BALAGNE** développeur WEB à l'ensemble des membres du CSE. Outil de communication destiné aux salariés Ifac, regroupant toutes les informations relatives aux CSE réparties en trois univers : Cse central, Cse ifac, et Cse 92.



Fonctionnement :

- 2 types de profil utilisateur :
  1. Administrateur (Mohamed FAKHRI & Laurent BARTOS)
  2. Utilisateurs
- Connexion pour les salariés : Nom + Prénom + Matricule
- La liste des salariés avec matricule sera mise à jour tous les mois et transmise par **Didier SINTES**

➤ **Les membres du CSE vote à l'unanimité la mise en ligne du site CSE Ifac au 8 octobre 2020.**

**d) Assistante juridique pour le CSE Ifac et tous les salaires « Présentation du devis »**

Par suite de la validation par vote lors de la réunion CSE Ifac du 2 juillet, Anthony Lesage et Yann Bonnichon propose 3 devis d'aide juridique :

-Cabinet Atlande	5 904 €
-Groupe LEGRAND	8 100 €
-Jury CE	7 500 €

**Mohamed FAKHRI le secrétaire** informe l'ensemble de l'instance qu'entre la réunion de mardi 15 septembre et vendredi 18 septembre, le **CSE Central** a communiqué son désaccord sur ce point. Le CSE Central propose au CSE Ifac de valider le même conseil juridique que le CSE 92 mis en place par **Laurent BARTOS** secrétaire du CSE 92.

**Mohamed FAKHRI** rappelle que le CSE Ifac a besoin d'un conseil juridique interactif, et que si le CSE Ifac acceptait la proposition de **Laurent BARTOS**, le CSE Ifac ne pourrait pas interagir directement avec le conseil et serait obligatoirement obligé de solliciter **Laurent BARTOS**.

**Nathalie MADEIRA** précise que malgré qu'elle fasse partie du CSE Central elle n'a pas été mise en copie de cette communication.

**Mohamed FAKHRI le secrétaire** ajoute que la décision d'aide juridique a été votée par l'ensemble des élus du CSE Ifac, et que le choix du prestataire puisse continuer à se faire par une décision commune des élus du CSE Ifac.

Choix du devis par vote des membres élus présents :

-Cabinet ATLANDE / SECAFI :	3 votes pour
-Groupe LEGRAND :	0 vote
-JURY CE	7 votes pour

➤ **Les membres du CSE Ifac ont voté à l'unanimité pour le groupe JURY CE**

**e) Local et matériels du CSE ifac**

**Mohamed FAKHRI le secrétaire** demande l'installation d'un coffre-fort.  
Le local d'Asnières est réservé uniquement aux trois CSE et les DS

**f) Suivi de l'aide aux salariés en difficulté**

L'aide sera débloquée avant la fin du mois et transmise à Delya EL ASRI pour transmettre au salarié.



**g) Mise en place des représentants de proximité Ifac ou RSS syndicaux.**

Le CSE Ifac réitère sa demande d'accord d'entreprise permettant la mise en place des représentants de proximité au cas par cas dans les régions éloignées qui ne possèdent pas de membres élus (exemple région PACA).

**Didier SINTES le Président**, propose une réunion de travail avec les secrétaires des instances et les délégués syndicaux afin d'avancer sur ce point (Relai ou représentant de proximité).

**POINT 4 : Consultations du CSE**

**a) Dossiers inaptitudes**

██████████, salariée protégée, a été reconnue inapte à reprendre son emploi par la médecine du travail. La salariée a refusé toutes les propositions de reclassement proposées par l'Ifac, elle souhaite être libérée de ses obligations contractuelles.

**b) Suivi des dossiers inaptitude**

██████████ est sorti des effectifs le 17/08/2020 conformément à l'entretien avec **Didier SINTES** et **Mohamed FAKHRI**. Le salarié a envoyé un courrier estimant qu'il n'était pas en arrêt maladie mais en accident de travail. Il a été licencié avec les indemnités en lien avec son arrêt maladie, à ce jour aucun élément ne justifiant sa demande.

**POINT 5 - Base de données économique et sociale (BDES)**

**a) Mise à jour des éléments (BDES)**

Aucune avancée

**b) Simplification de l'accès (BDES)**

En attente

**c) Demande d'ajouter les éléments suivant à la BDES : Investissement social « Effectifs, évolution des emplois, formation pro, conditions et organisation du travail, investissements matériels et immatériels, égalité professionnelle entre femmes et hommes, rémunération des salaires et dirigeants, représentants du personnel et activités sociales et culturelles, rémunération des financeurs, flux financier, partenariats, transfert commercial et financier entre les entités du groupe... »**

**Le CSE Ifac est toujours en attente d'une simplification d'accès, et d'une présentation/démonstration de la BDES par Laurent DEVILLERS, conformément à ce qui avait été convenu lors de la réunion du 2 juillet dernier.**

**Mohamed FAKHRI le secrétaire**, demande que certains éléments soient ajoutés tels que l'évolution des effectifs, des formations, des emplois, des conditions de travail....

**Didier SINTES le président**, propose à nouveau d'inviter **Laurent DEVILLERS** lors de la réunion du 8 octobre 2020 pour une démonstration et correction si besoin.

**Didier SINTES** propose également de faire le point avec **Nathalie MADEIRA délégué syndical USPAOC-CGT** et **Mohamed FAKHRI délégué syndical SNAPAC-CFDT** afin d'étudier les propositions information à introduire dans la BDES.



**POINT 6 – CRM/TEMPO/SLASH/4d**

**a) Suivie de la mise en place et l'impact sur l'organisation des établissements**

**b) Outil 4D (période)**

Idem

**POINT 7 – Reprise de l'activité des territoires ifac**

**a) Dispositions réglementaires**

**Points sur les masques/Savon/Gel :**

- ⇒ Masques distribués début juin trop lourds à porter pendant les grosses chaleurs
- ⇒ Le nombre de masques par salariés distribués début juin est insuffisant pour aller jusqu'au 15 septembre. (2 masques par salarié depuis début Juin)
- ⇒ Les salariés ont dû fournir leur propre masque, 2 masques ne suffisent pas comme dotation
- ⇒ Pas de savon sur certaines structures, ni de gel hydroalcoolique
- ⇒ Pas de distribution de masques sur certaines structures

Didier SINTES le Président assure qu'une nouvelle dotation est programmée dans les jours à venir, 4 masques par salarié jusqu'à fin Décembre.

**Dispositions « cas contact » :**

1. ARS, contacte directement le salarié car il a été déclaré en contact prolongé avec une personne positive au Covid. L'ARS met immédiatement le salarié en isolement pendant 7 jours, arrêt maladie
2. Cas Contact « auto diagnostiqué », par précaution un salarié qui se met lui-même en isolement car il estime avoir été en contact prolongé avec une personne positive au Covid => pas de texte de loi pour le moment.

Préconisation : Le salarié doit aller chez son médecin traitant demander un arrêt maladie en attendant de pouvoir faire le test (7 jours après le dernier contact)

**b) La reprise de Samira KHALLAF ½ temps pour gérer le secrétariat, l'administratif de l'USE**

Samira KHALLAF, par suite d'un changement de situation au sein du siège IFAC, ne peut plus occuper le ½ temps pour gérer les tâches administratives de l'UES ifac (=> temps plein).

- ⇒ La convention entre l'ifac et CSE Ifac de mise à disposition d'un salarié ½ temps n'existe plus.

**c) Le devenir du marché de Trets sur l'Etablissement PACA à la suite de la décision municipale**

Perte du marché « animation », impossible de renouveler ce marché ou prolonger par avenant. Les 6 salariés concernés seront repris par la municipalité

**d) Nouvelle organisation d'établissement de Nîmes**

Mohamed FAKHRI le secrétaire, déclare qu'à la suite de la perte du temps méridien sur Nîmes certains salariés se plaignent de la nouvelle organisation du temps de travail à savoir :

- Dispatching des équipes



- Diminution du temps de travail => baisse de salaire, sans avoir signé d'avenant à leur contrat de travail initial.

⇒ **Didier SINTES le président** propose à Mohamed FAKHRI de programmer un temps de réunion avec le Responsable RH local, afin de défaire un point sur la situation de Nîmes. Un retour sera fait au CSEe

#### e) Contrats

##### i. CDD fin de contrat (transmission documents)

Les salariés en fin de CDD, ont reçu leur document de fin de contrat plus d'un mois après la fin du CDD, entraînant une difficulté financière, aucune possibilité de joindre le service RH à cause de la prise des congés d'été.

**Didier SINTES** répond :

- ⇒ Transfert des serveurs cet été ce qui a empêché l'accès à la base RH ce qui a généré des retards.
- ⇒ Techniquement il est impossible pour l'IFAC de transmettre les documents quotidiennement mais s'engage à réduire au maximum les délais afin de ne pas pénaliser les salariés.
- ⇒ **Didier SINTES** s'étonne de cette situation. Les permanences RH en effectifs restreints liées à la période de congé étaient en place. Il s'engage à vérifier que les informations liées à la continuité de service soient bien communiquées et diffusées.

##### ii. CDDU

**Didier SINTES le président**, affirme : le contrat à durée déterminée d'usage est destiné à l'emploi de salarié lorsqu'il y a des ajustements d'encadrement ou d'activité au cours de l'année.

Le CDD d'usage est un contrat de travail mis en place par le législateur lorsqu'il est d'usage dans une profession de recours à des ajustements réguliers d'encadrement ou d'activité. C'est le cas pour la branche de l'Animation.

C'est un contrat qui a les mêmes règles et contraintes que le CDD classique mais qui permet à l'employeur d'être exonéré de la prime de précarité.

##### iii. CEE

**Mohamed FAKHRI le secrétaire** : Les salariés CEE ont été amené à signer leur contrat de travail via le logiciel 4D de façon dématérialisée. **L'outil 4D** fait figurer sur le contrat de travail uniquement le salaire conventionnel de CEE (équivalent à 2h du SMIC = 22€) => ce qui a entraîné une incompréhension générale, et un refus de signature de contrat.

- ⇒ **Le CSEe** demande que l'outil 4D intègre le salaire plus la prime complémentaire liés au contrat CEE

**Le Président répond** : Non techniquement ce n'est pas possible

#### f) Prime des 20 ans





Le Président **Didier SINTES**, n'est pas fermé à la proposition de récompenser l'ancienneté sous forme de cadeaux, à réfléchir. (Non rétroactif)

#### POINT 8 - Actions sociales

##### a) Chèques Vacances 2 020

- ⇒ Grosses difficultés dans la livraison et manque de temps pour anticiper l'action due à la crise sanitaire : le CSE s'engage à trouver une organisation différente afin de permettre un délai de livraison raisonnable à l'ensemble des salariés.
- ⇒ Les salariés de **Nîmes** ont reçu leurs chèques vacances fin Août, alors que les chèques étaient livrés = > Problème de communication les salariés n'ont pas été avertis que l'action chèques vacances avait été validée.

Rappel Action collective 2020 : de septembre 2020 à décembre 2020, **budget 18€** par personne. Pour le moment aucune demande = > **La commission action sociale** envisage exceptionnellement cette année de remplacer cette action en attendant que la situation de crise covid s'améliore.

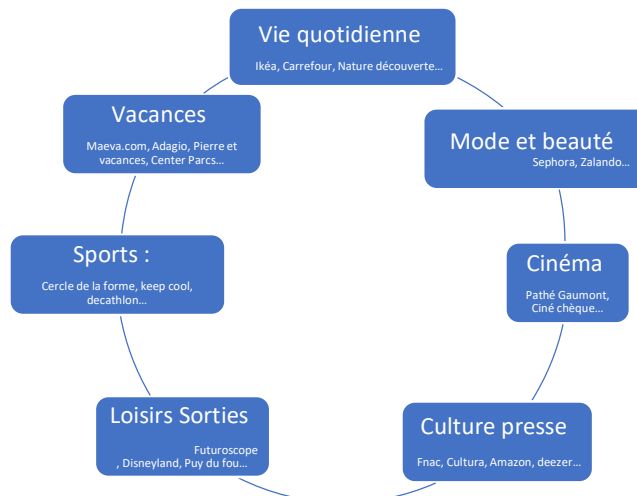
##### b) Prise en charge BAFA des enfants des salariés par l'IFAC ou les établissements

Point reporté à la prochaine réunion

##### c) Projet « [www.helloce.fr](http://www.helloce.fr) » *Présentation 1*

**HELLOCSE** => Billetterie répartie en 7 univers de consommation qui propose un panel de réduction pour les salariés dans plus de 800 grandes marques ou enseignes référencées.

Diverses offres sur la plateforme accessible à tout le monde avec une simplicité d'utilisation, système de bons d'achat à télécharger sur le site HelloCSE, possibilité de cumuler plusieurs réductions, application mobile existante.





Coût de l'action : ou alentour de 10 000€ la première année

➤ **Les membres du CSE votent à l'unanimité de poursuivre avec HelloCse**

d) **Bilan des actions collectives 2 019**

e) **Budget des actions collectives 2 020**

Les deux points sont reportés à la prochaine réunion CSEe

**POINT 10 – NAO 2 020**

**Avancement des négociations et reprise des négociations**

**Didier SINTES le Président** s'engage à revenir vers les délégués syndicaux avant la fin du mois de septembre avec une proposition de date de réunion de clôture.

**POINT DIVERS**

Séances levées :      Le 15 septembre 2020 à 16h25  
                                  Le 18 septembre 2020 à 13h30

Le Président du CSE  
Didier SINTES

Le Secrétaire du CSE  
Mohamed FAKHRI